

47%
personnes
couvertes

213 500
allocataires

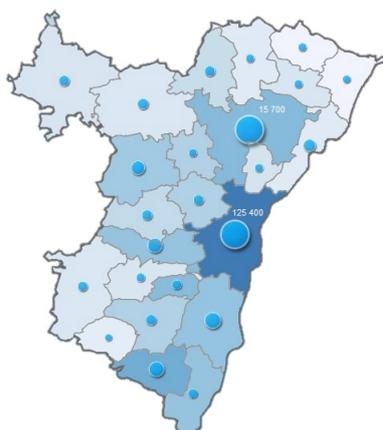
Dans le Bas-Rhin, 526 100 habitants sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit 47 % de la population totale. Sur le territoire, ce taux varie de 27 % à 56 % selon les communautés de communes.

Avec 43 % de personnes isolées, 38 % de couples avec enfants et 14 % de familles monoparentales, la répartition par composition familiale est proche de la moyenne nationale. 22 100 étudiants bénéficient d'une aide, soit 10 % de l'ensemble des allocataires et 4 points de plus qu'au niveau national.

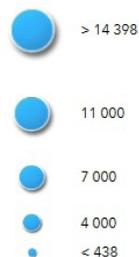
Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et à réduire les inégalités de revenu. 14 % des allocataires ont la totalité de leurs ressources financières composées de prestations légales.

66 200 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus. Dans ces foyers précaires vivent 65 800 enfants.

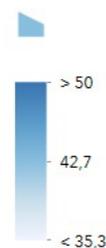
Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf



Nombre d'allocataires Caf par Epci



Part des habitants couverts par la Caf par Epci



Sources : Caf 31/12/2018 et Insee RP 01/01/2015
© IGN Geofla®2.0 2015

➤ **POUR ALLER PLUS LOIN...**
<http://data.caf.fr/dataset/population-des-foyers-allocataires-par-commune>



Petite enfance



Enfance
et parentalité



Logement
et cadre de vie



Solidarité
et insertion



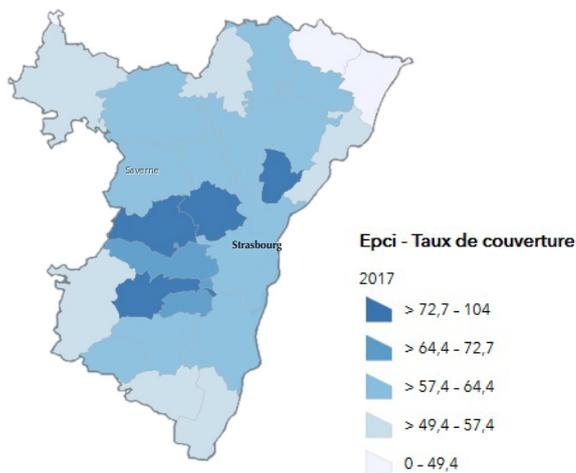
Zoom sur
les allocataires
à bas revenus

Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale



Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant

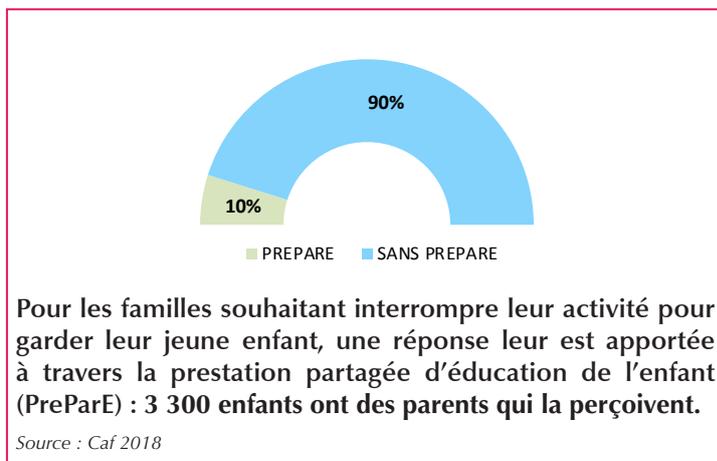


Sources : Education nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoess Drees, Msa 2017 © IGN ® Geofla 2.0.2015

➤ **POUR ALLER PLUS LOIN...**
<http://data.caf.fr/dataset/taux-de-couverture-global>

La Caf soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants par le biais de financements en direction des équipements et de prestations individuelles versées aux familles. Avec un total de 23 200 places, la capacité théorique d'accueil du Bas-Rhin s'élève en 2017 à 62,4 places pour 100 enfants de moins de 3 ans (60 % au niveau national). Elle varie de 34 % à 78 % selon les communautés de communes. L'offre des assistants maternels couvre 53 % de ces places, soit 4 points de moins qu'en moyenne nationale.

Enfants couverts par la prestation PreParE



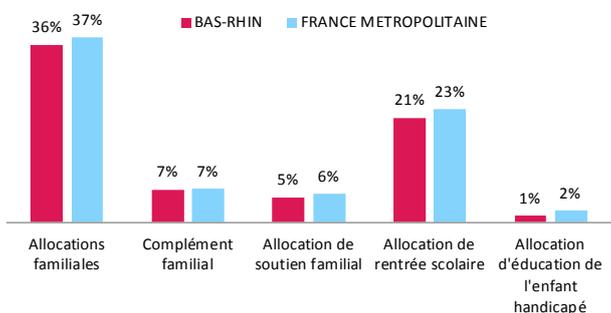
Pour les familles souhaitant interrompre leur activité pour garder leur jeune enfant, une réponse leur est apportée à travers la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) : 3 300 enfants ont des parents qui la perçoivent.

Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants



Répartition des prestations



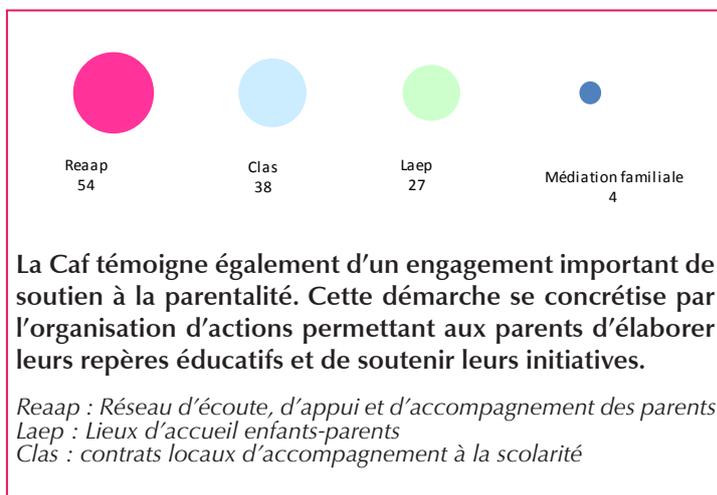
Source : Caf 2018

La Caf contribue aux charges de la famille par le versement de prestations destinées à l'entretien des enfants :

- > 36 % des allocataires bénéficient des allocations familiales, versées à partir du deuxième enfant, et 7 % perçoivent un complément familial,
- > 21 % reçoivent une aide visant à assumer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants,

- > 5 % perçoivent l'allocation destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents,
- > 1 % sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé.

Les établissements et actions financés en 2018

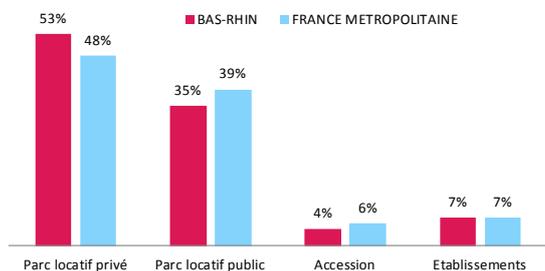


Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement



Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



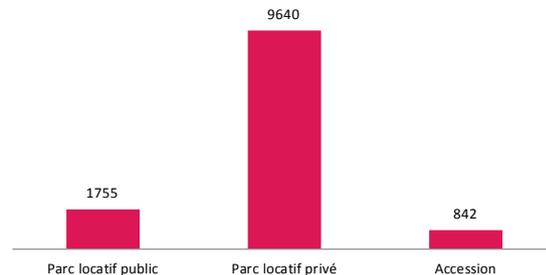
Source : Caf 2018

Au mois de décembre 2018, 109 200 foyers bas-rhinois reçoivent une aide au logement de la part de la Caf. Cela représente une population de 222 500 personnes, soit 20 % de la population totale du département. Le Bas-Rhin se caractérise par une plus forte proportion d'aides au logement dans le parc locatif privé qu'au niveau national.

> POUR ALLER PLUS LOIN...

<http://data.caf.fr/dataset/taux-d-effort-net-median-logement-des-foyers-allocataire-percevant-une-aide-au-logement>

Allocataires consacrant au moins 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges



Source : Caf 2018

Après perception des aides au logement, plus de 12 200 foyers consacrent plus de 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges. Le type de parc se révèle un facteur essentiel : 79 % d'entre eux sont situés dans le parc locatif privé, majoritaire en nombre de logements et présentant des loyers plus élevés.

Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi



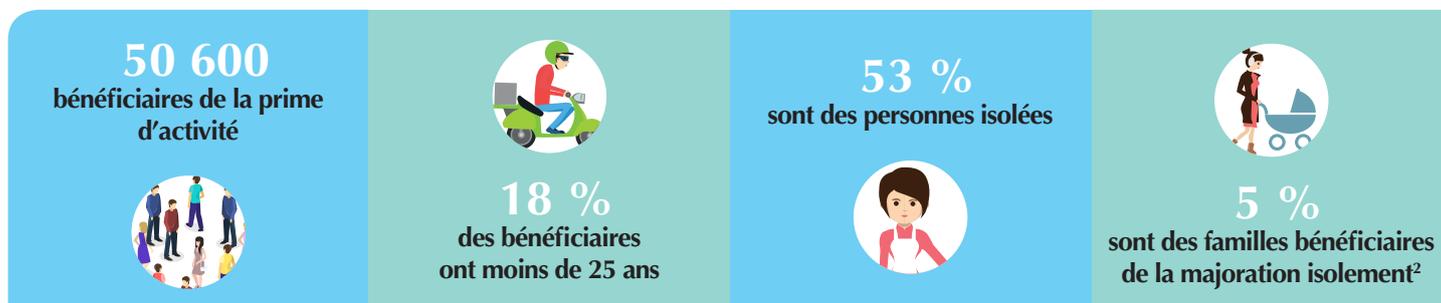
La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche famille est partie prenante de façon constante, cette mission se traduit par :

- > Le versement du Revenu de solidarité active (Rsa) à 26 400 foyers sur le territoire bas-rhinois.
- > 50 600 allocataires bénéficiaires de la prime d'activité (avant la réforme 2019)¹, qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi.

Egalement incitative à la reprise d'une activité, la prime d'activité est cumulée au Rsa pour 5 700 foyers en 2018.

- > 15 000 personnes souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles sont bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (Aah). 58 % d'entre elles perçoivent l'Aah à taux plein.

Profil des bénéficiaires de la prime d'activité



² Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

¹ Les pouvoirs publics ont décidé à compter du 1er janvier 2019, une revalorisation exceptionnelle de la prime d'activité, prestation qui complète les revenus professionnels. Cette mesure permet d'augmenter le montant de la prime d'activité versée à ceux qui la perçoivent déjà, mais elle permet également de verser cette prime à de nouveaux bénéficiaires, et contribue ainsi à la revalorisation du pouvoir d'achat des personnes en activité. Ainsi, au niveau départemental, entre le 31 décembre 2018 et le 31 mars 2019, le nombre de bénéficiaires de la PPA a augmenté de 18 700 allocataires, soit une progression de 37 %, pour atteindre plus de 69 000 bénéficiaires.

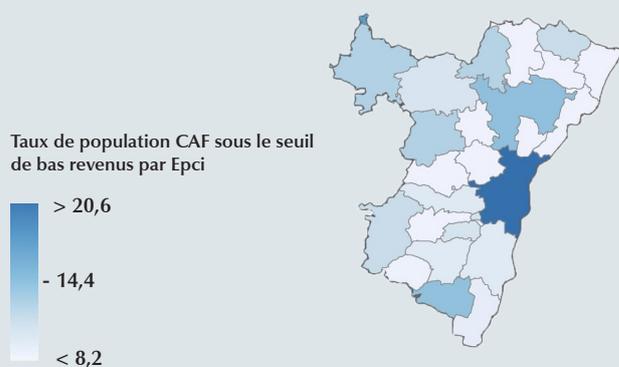
LES ALLOCATAIRES A BAS REVENUS

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, lancée en octobre 2018 et axée sur toutes les actions permettant de rompre avec la reproduction de la pauvreté, est en cours de déploiement. Cette stratégie, qui succède au plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (PPLPIS) adopté en janvier 2013 pour une durée de 5 ans, concerne l'ensemble des domaines et des politiques sociales : la petite enfance, l'enfance, les jeunes, l'accompagnement vers l'emploi et l'accès au juste droit.

D'un point de vue monétaire, fin 2018, dans le Bas-Rhin, 66 200 allocataires sont considérés comme vivant sous le seuil des bas revenus, c'est-à-dire avec moins de 1 071 euros par unité de consommation et par mois. Ces foyers abritent 152 200 personnes, soit 16 % de la population du département. Cette proportion de population à bas revenus, est quasiment identique à celle de la France métropolitaine (17 %).

24 % des enfants de moins de 21 ans résident dans un foyer allocataire à bas revenus. Cet écart marqué (+ 8 pts) entre la population allocataire et les enfants démontre la plus grande vulnérabilité de ce jeune public face aux phénomènes de paupérisation.

Taux de population sous le seuil de bas revenus



Sources : Caf 31/12/2018 et Insee RP 01/01/2015
© IGN Geofla®2.0 2015

44 % des foyers allocataires à bas revenus sont fortement dépendants dans le Bas-Rhin (47 % au niveau de la France métropolitaine), c'est-à-dire que leurs revenus sont composés à 75 % ou plus de prestations versées par la caisse d'allocations familiales. Parmi ces foyers, 23 200 vivent de ressources provenant entièrement des prestations légales. Cette donnée conforte le rôle protecteur joué par la branche Famille de la Sécurité sociale pour les familles les plus modestes.

Le versement des prestations légales apparaît aussi comme une aide financière précieuse pour 28 000 foyers allocataires considérés comme fragiles et couvrant 69 700 bas-rhinois. Ceux-ci tomberaient, en effet, sous le seuil de bas revenus sans la perception des prestations familiales et/ou sociales, ce qui conduirait à faire croître le taux de population bas-rhinoise à bas revenus de 8 points pour le porter à 24 % dans le département. Le versement de ces prestations est un rempart d'autant plus capital pour les familles qui se situent aux franges du seuil de bas revenus et peuvent, à tout moment, basculer dans la pauvreté monétaire.

- ✓ 152 200 personnes sous le seuil de bas revenus
- ✓ 65 800 enfants sous le seuil de bas revenus
- ✓ 23 200 allocataires avec 100 % de ressources issues des prestations légales
- ✓ 28 000 foyers fragiles



➤ POUR ALLER PLUS LOIN...
<http://data.caf.fr/dataset/beneficiaire-bas-revenus>